

Le Président directeur général

Décision n°2026/ 64 /PDG Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2026/25/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Pour la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur du Numérique et des Systèmes d'Information	<i>Pour la Direction :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Jean-François BIGAS	Directeur adjoint - sous-direction des Produits	
Fabrice LABOULANDINE	Directeur adjoint - sous-direction des Chapitres	
Nathalie MARCIN	Cheffe du service Ressources et Contrôle interne	<i>Pour la Direction, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur ou de ses Adjoints :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement: - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Laurent CÉLERIER	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Produits	<i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur ou de ses Adjoints, pour leur domaine de compétence :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Ghislain LAPORTE	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Chapitres	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur du Numérique et des Systèmes d'Information	<i>Pour la Direction :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire. - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat Au titre des capacités RH : - Signer les décisions de nomination dans le cadre d'une prise de poste validée par la DRH ou la DG à l'exception des décisions de nomination par intérim
Jean-François BIGAS	Directeur adjoint - sous-direction des Produits	- Signer les décisions annuelles attributives de jours de télétravail (fixe ou flottant) et le cas échéant, les décisions modificatives - Valider les demandes de jours de télétravail dans le SIRH - Signer les modalités de temps de travail hebdomadaire - Signer les demandes de formation - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2)
Fabrice LABOULANDINE	Directeur adjoint - sous-direction des Chapitres	- Signer les propositions de promotion et d'avancement - Signer les notifications de primes et les notifications de groupe RIFSEEP et PFR - Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique - Signer les conventions de stage n'ouvrant pas droit à gratification - Signer l'attestation destinée à la délivrance de billets de congés payés - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission
Laurent CÉLERIER	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Produits	<i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur ou de ses Adjoints, pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire <i>Pour leur domaine de compétence :</i> Au titre des capacités RH : - Valider les demandes de jours de télétravail dans le SIRH
Ghislain LAPORTE	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Chapitres	- Signer les modalités de temps de travail hebdomadaire - Signer les demandes de formation - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2) - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission
Michel ARMENOULT	Chef de projet	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> Au titre des capacités RH : - Valider les demandes de jours de télétravail dans le SIRH - Signer les modalités de temps de travail hebdomadaire - Signer les demandes de formation - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission
Stéphane COLIN	Chef de service Architecture & Data	
David COTTIN	Chef de service Infrastructure & Cloud	
Martial COUTY	Chef de projet	
David DALLOT	Directeur de projet - Responsable du Laboratoire Numérique	
Patrice DUVIEL	Chef du service Exploitation Produits	
François DELLUC	Chef de projet	
Didier GAUTIER	Chef de service Informatique Collaborative et Relations DR	
Willy GORCE	Chef de service Formation Professionnelle, Insertion, Règlement développement rural	
Séverine GUYOT	Cheffe de service Emploi, Santé, Environnement	
Hervé HILAIRE	Chef de service Support, Paiement	
Nathalie MARCIN	Cheffe du service Ressources et Contrôle interne	
Aurélien NANOT	Chef de service Cybersécurité, Conformité et Réseaux	
Gino NARAIN	Chef de projet	
Sébastien PIERROT	Chef du service Méthodes, Outils, Devops, Produits	
Frédéric SERAPHINE	Chef de projet	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, le 10 juillet 2026

Le Président Directeur Général



Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Copies :

M. François RABOISSON
M. Jean-François BIGAS
M. Fabrice LABOULANDINE
Mme Nathalie MARCIN
M. Laurent CELERIER
M. Ghislain LAPORTE
M. David DALLOT
M. Michel ARMENOULT
M. Stéphane COLIN
M. David COTTIN
M. Martial COUTY
M. François DELLUC
M. Willy GORCE
Mme Séverine GUYOT
M. Hervé HILAIRE
M. Aurélien NANOT
M. Gino NARAIN
M. Sébastien PIERROT
M. Frédéric SERAPHINE
M. Patrice DUVIEL
M. Didier GAUTIER

AC
DRH
DFJL